

**Registre des Délibérations du 24 octobre 2017**  
**Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

**Séance du 24 octobre 2017**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 8

En exercice : 8

Présents : 7

Votants : 8

Date de convocation : 20 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept et le 24 octobre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 20 octobre 2017, s'est réuni à 17 heures au lieu habituel des séances sous la présidence d'André BALANDREAU, Maire.

Présents : André BALANDREAU ; Olivier BARLET ; Laurence BERGER ; Angélique BOUDOU ; Marylène DELMARRE ; Jean-Louis LIOTAUD, Yan BERNARD

Excusés : Agnès PETIT (pouvoir à André BALANDREAU)

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer sous la présidence d'André BALANDREAU, Maire.

<b>DEMANDE DE SUBVENTION : Contrat de ruralité auprès de la région, AMENAGEMENT DE L'ENTREE OUEST DU VILLAGE.</b>	<b><u>Délibération n°2017-45</u></b>
---	--------------------------------------

**VU** la délibération 2017-34 portant sur le choix du Maître d'œuvre pour la réalisation d'un aménagement de sécurité à l'entrée Ouest du Village ;

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de la RD94 à l'entrée ouest du village afin d'en sécuriser l'accès.

Les travaux envisagés pour la traverse du village comprennent la voirie, l'aménagement des trottoirs et stationnements et la réalisation d'un mur de soutènement rendu nécessaire par l'accès à la microcrèche et ces travaux.

L'aménagement urbain du quartier du Portail et la réalisation de ralentisseurs est ainsi une nécessité urgente, sachant que les solutions jusqu'ici adoptées (radar pédagogique, rétrécissement ponctuel de la chaussée) n'ont pas donné les résultats espérés.

Le coût prévisionnel s'élève à 145 731.50 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du contrat de ruralité.

Monsieur le Maire, précise qu'il convient d'adopter le plan de financement ci-dessous :

.../...

**Registre des Délibérations du 24 octobre 2017  
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

Le plan de financement de cette opération ( chiffre AVP):

Cout total des travaux (estimation CEREG) **145 731,50 € H.T**

**174 877,80 € TTC**

désignation	travaux HT	Dépenses Eligibles	% sub sur montant total des travaux	% subv sur dépenses éligibles	subv HT
<b>Département: direction des routes et des déplacements</b>	145 731,50 €				
participation voirie (revêtement, bordures)					25 200,00 €
subvention pluviale					10 153,00 €
amendes de police					14 210,00 €
					<b>49 563,00 €</b>
<b>Département: Service Relations avec les Collectivités SRC</b>	<b>66 301 €</b>				<b>46 410,49 €</b>
revêtement béton désactivé	39 650 €				27 755,00 €
bande passage piéton	360 €				252,00 €
mur soutènement	26 300 €				18 410,00 €
<b>Total Département</b>	<b>145 731,50 €</b>	<b>145 731,50 €</b>	<b>66%</b>	<b>66%</b>	<b>95 973,49 €</b>
		<b>107 434,00 €</b>			
<b>Région: contrat de ruralité</b>	<b>145 732,00 €</b>	<b>€</b>	<b>14%</b>	<b>19%</b>	<b>20 402,41 €</b>
					<b>116 375,90 €</b>
<b>Commune de Les Pilles</b>	<b>145 732,00 €</b>	<b>145 731,50 €</b>	<b>20%</b>	<b>20%</b>	<b>29 355,60 €</b>
Montant des travaux			100%		145 731,50 €

*La commune doit également financer la TVA soit: 29146,40*

L'échéancier de réalisation de ce projet serait le suivant :

- JANVIER 2018: date prévisionnelle de début des travaux

## **DECISION**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ARRETE** le projet d'aménagement de la RD94 à l'entrée ouest du village
- **ADOpte** le plan de financement exposé ci-dessus
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région au titre du contrat de ruralité.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document référent au dossier.

## **DECISION MODIFICATIVE**

Objet : EMPRUNT N°17

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2017*

**Registre des Délibérations du 24 octobre 2017  
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

**CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
16	1641	OPFI			Emprunts en euros	2 286,00
<b>Total</b>						<b>2 286,00</b>

**CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	2152	ONA			INSTALLATIONS DE VOIRIE	-2 286,00
<b>Total</b>						<b>-2 286,00</b>

**CONVENTION PORTANT SUR LES CONDITIONS DE  
RECOUVREMENT DES PRODUITS LOCAUX**

**Délibération n°2017-47**

**VU** La proposition de convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux proposée par le comptable de la Trésorerie de Nyons.

Le Maire, propose à l'assemblée de signer la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité ;

**DECIDE** de signer la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux entre le comptable de la Trésorerie de Nyons et la commune de Les Pilles.

**CHARGE ET AUTORISE** le Maire à signer cette convention et tous documents s'y afférents.

**TRAVAUX SIDREI SUR LA COMMUNE DE LES PILLES**

**Délibération n°2017-48**

**VU** l'arrêté préfectoral N°26-2017-10-09-001 portant prescriptions spécifiques à déclaration en application de l'article L.214-3 du Code de l'Environnement relative à l'opération de ralutage de la berge de l'Eygues sur la commune de Les Pilles ;

**VU** l'arrêté du 30 septembre 2014 fixant les prescriptions techniques générales applicables aux installations, ouvrage, travaux et activités soumis à autorisation ou à déclaration en application des articles L.214-1 à L.2014-3 du Code de l'Environnement et relevant de la rubrique 3.1.5.0 de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du Code de l'Environnement ;

**VU** le récépissé de dépôt de dossier de déclaration donnant accord pour commencement des travaux concernant création d'un chenal préférentiel dans un atterrissement existant dans l'eygues sur la commune de Les Pilles ;

**VU** La proposition de travaux d'aménagement en rivière proposés par le SIDREI sur la rivière de l'Eygues, pour un montant de 6 000 € TTC.

**Registre des Délibérations du 24 octobre 2017  
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

Le Maire, propose à l'assemblée de délibérer sur les travaux proposés par le SIDREI et leur montant,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité ;

**ACCEPTÉ** de signer la convention entre le SIDREI et la commune de Les Pilles.

**CHARGE ET AUTORISE** le Maire signer cette convention et tous documents s'y afférents.

<b>SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS</b>	<b><u>Délibération n°2017-49</u></b>
-------------------------------------	--------------------------------------

Le Maire précise que lors du vote du budget primitif 2017, il a été prévu un montant de 6 100 € destiné aux diverses associations. Afin de pouvoir verser ces aides, il convient de les détailler très distinctement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes :

- Association Cyknop : 300 € plus adhésion de 35 €
- Association sociale du Haut Nyonsais : 638 €
- Pôle sanitaire et social du Pays Nyonsais-Baronnies : la subvention est reconduite pour un montant fixe par habitants de 15.50 €
- Amitié et présence : 100 €
- Association Mémoire de la Drôme : 50 € + maintien de l'abonnement
- Association Contes et rencontres : 100 €

Le budget prévu n'étant pas épuisé un projet concernant la commune peut être subventionné pour 2017.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

**AUTORISE** et **CHARGE** Monsieur le Maire à voter et à verser ces subventions.

**DECISION MODIFICATIVE**

Objet : AMORTISSEMENT

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2017*

**CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
73	73223				Fonds de péréquation des ressources communale...	3 111,00
<b>Total</b>						<b>3 111,00</b>

**CREDITS A REDUIRE**

**Registre des Délibérations du 24 octobre 2017**  
**Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
042	781				REPRISES SUR AMORTIS.	-3 111,00
<b>Total</b>						<b>-3 111,00</b>

Ainsi délibéré en séance,  
le 24 octobre 2017,

Le Maire, André BALANDREAU

**Procès-verbal du Conseil Municipal**  
**Du mardi 24 octobre 2017 à 17h00**

**Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 octobre 2017 à 17 h**

*Présents* : André BALANDREAU, Olivier BARLET, Laurence BERGER, Yan BERNARD, Angélique BOUDOU, Marylène DELMARRE, Jean-Louis LIOTAUD  
*Excusés* : Agnès PETIT (procuration à Olivier Barlet),  
Secrétaire : Olivier Barlet

**Délibérations : subventions aux associations**

**Association Cyrknop**

Yan Bernard propose que les enfants des Pilles concernés (5 pour le moment) soient aidés pour suivre les séances de l'école de cirque. Le conseil estime que cela devrait être en fonction des revenus de la famille, mais que l'adhésion de 35 € soit de toute façon prise en charge. Une somme allant jusqu'à 300 € est ainsi mise à disposition en fonction du besoin.

**Association d'animation sociale du Haut-Nyonsais**

Cette association est essentielle à la vie culturelle et sociale de notre territoire. Le conseil tient à la soutenir, comme il le fait chaque année. La demande dûment formulée est de 638 €. Le conseil reconduit cette subvention cette année encore.

**Pôle sanitaire et social du Pays Nyonsais-Baronnies**

Comme chaque année, la subvention est reconduite pour un montant fixe par habitant (15,50 € en 2016) conformément à la sollicitation de cette association, essentielle à la vie locale.

**Amitié et présence** (assistance à l'hôpital de Nyons pour des animations)

La subvention de 100 € est reconduite cette année.

**Association Mémoire de la Drôme**

La subvention de 50 € est reconduite (maintien de l'abonnement).

**Association Contes et rencontres**

Le conseil reconduit sa subvention de 100 € pour participer aux problèmes de trésorerie de l'association qui fait un excellent travail sur notre territoire et notre commune, sachant que l'association semble avoir préqu'assaini ses comptes par rapport à la situation de l'année précédente.

## **Registre des Délibérations du 24 octobre 2017 Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

Après étude, les autres dossiers n'ont pas été retenus par le conseil.

Le budget prévu de 6100 € n'étant pas épuisé, un projet concernant la commune peut encore être subventionné pour l'année 2017.

### **Délibération : approbation du plan de financement du projet d'aménagement de l'entrée du village côté Ouest**

Le Maire indique que l'aide promise par la Région suite à notre sollicitation permet au dossier d'être financé à 80 %, la participation de la commune, budgétée à 30 000 € sur le budget primitif de la commune, s'élèvera à 29 355,60 € d'après le plan de financement ainsi obtenu. L'ensemble du conseil se réjouit de pouvoir réaliser ces travaux qui vont considérablement contribuer à la rénovation du quartier du Portail et à la sécurisation de la RD94 par la pose de ralentisseurs. Le conseil vote cette délibération à l'unanimité.

### **Délibération : participation de la commune aux travaux organisés par le SIDREI (syndicat de rivière)**

Le Maire rappelle l'intérêt de certains travaux proposés par le SIDREI et présente les éléments fournis par son président Miche Tache, notamment le chenal prévu pour que la rivière n'endommage pas davantage la zone des Tuilières et les travaux à réaliser sur le Bentrix, cofinancés avec la commune de Condorcet.

Le conseil, après délibération, vote un budget de 6000 € pour sa participation à ces travaux.

### **Questions diverses**

#### **Aide au BAFA**

Laurence Berger propose que la commune mette en place une aide aux jeunes qui veulent passer ce brevet d'animateur dont le coût s'élève à environ 800 €. Le conseil estime après discussion qu'il serait souhaitable que les jeunes de la commune puissent solliciter le conseil pour des aides dans leurs démarches de formation. Il leur faudra pour cela poser un dossier justifiant la nécessité de cette aide.

#### **Lingettes bloquantes**

L'entreprise Michelier a dû à nouveau intervenir pour nettoyer la pompe de relevage située devant la Halle, en raison de lingettes qui se prennent dans les engrenages. Le coût de cette nouvelle intervention s'élève à 600 €, sans compter le temps passé en week-end par le maire pour régler le problème. Un nouvel appel à la vigilance et la citoyenneté sera publié sur le site internet de la commune et dans la lettre électronique pour sensibiliser à cette question.

#### **Réparation de l'espace de jeux pour enfants de la place de la Jardinière**

Des trous dans la clôture et quelques dégradations devraient être réparés. Yan Bernard propose d'organiser une journée citoyenne à cet effet.

#### **Droit de réponse Marcel Counil sur article Gazette**

Marcel Counil ayant demandé un droit de réponse à l'article de Rémi Margiela sur l'irrigation de la zone des Tuilières dans la dernière *Gazette des Pilles*, celui-ci sera publié accompagné des précisions demandées.

#### **Place du pont**

Une table devrait être ajoutée sur la place du pont pour permettre davantage de convivialité.

**Registre des Délibérations du 24 octobre 2017  
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

**Feuille d'émargement**

SEANCE DU JEUDI 24 OCTOBRE 2017 A 17 H 00

<b>Numérotation</b>	<b>Objet des délibérations</b>
2017-45	Subvention, contrat région, aménagement entrée ouest
2017-46	DM
2017-47	Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux.
2017-48	Travaux SIDREI
2017-49	Subventions aux associations
2017-50	DM 2

Les Conseillers :

	<i>André BALANDREAU</i>	<i>Olivier BARLET</i>
<i>Laurence BERGER (pouvoir André BALANDREAU)</i>	<i>Yan BERNARD</i>	<i>Angélique BOUDOU</i>
<i>Agnès PETIT</i>	<i>Marylène DELMARRE</i>	<i>Jean-Louis LIOTAUD</i>